

Vendredi, 5 janvier 2007

Antennes relais : des citoyens très mobilisés

Plusieurs actions sont menées actuellement dans le Rhône contre les installations d'antennes relais comme hier à Bron où copropriétaires et riverains ont exprimé leurs inquiétudes. Les copropriétaires soupçonnent l'opérateur de vouloir installer des antennes UMTS de 3e génération sur le toit de l'immeuble. En l'absence d'expertises fiables sur les risques sanitaires, ils voudraient que s'applique le principe de précaution.

A Bron, les habitants de l'immeuble Lamartine, rue de Verdun, ne voient plus la vie en rose depuis qu'Orange a installé des antennes relais sur leur toit. « Quand nous avons accepté, en 2000, nous n'avions pas connaissance des nuisances », regrette Brigitte Bon, présidente de la copropriété. A l'époque, les copropriétaires ne voyaient que la manne financière apportée pour 12 ans par l'opérateur pour payer des travaux d'entretien. S'ils ont renoncé à engager une procédure judiciaire, trop longue et trop coûteuse ils n'ont pas renoncé à sortir leurs griffes dès que l'opérateur de téléphonie mobile approche de l'immeuble



Photo J.M. Collignon

Hier, à 9 h 30, ils avaient réuni une trentaine de personnes : propriétaires, riverains, un médecin « soucieux de la santé de ses concitoyens » et une représentante de l'association Priartem (Pour une réglementation des implantations d'antennes relais) en guise de comité d'accueil

Pour Orange, il s'agissait là d'une simple visite de pré-chantier en vue de sécuriser l'accès aux antennes pour les techniciens de maintenance.

Seulement voilà, Orange avait prévu d'utiliser une grue pour ces travaux ...

Et on ne fera pas le coup deux fois aux copropriétaires !.

« En 2002, ils étaient intervenus avec une grue pour essayer de modifier l'installation. Nous l'avons fait constater par huissier et tout a été arrêté », explique Brigitte Bon.

En fait, les copropriétaires soupçonnent l'opérateur de vouloir installer des antennes UMTS de 3e génération sur le toit de l'immeuble « La copropriété a été informée par recommandé des travaux qui allaient être exécutés. On ne va pas s'amuser à faire autre chose. Cette station est équipée en réseau GSM, elle restera en réseau GSM », assure Georges Baffa, chargé des relations extérieures à Orange.

Actions en justice

Ces habitants ne sont pas les seuls dans le département à se mobiliser contre les antennes relais. A Lyon, dans le 3e, des locataires d'un immeuble de la rue

d'Aubigny, appartenant à la SNCF, s'opposent à l'installation de nouvelles antennes ; dans le 1er, les parents d'élèves de l'école Victor-Hugo se mobilisent pour que le contrat liant la Ville et SFR ne soit pas renouvelé ; dans le 8e, autour de la rue du Puisard, où les trois opérateurs totalisent déjà 14 antennes, des riverains ont recueilli près de 300 signatures contre la pose de nouvelles antennes, autorisées en septembre dernier ; à Bussièrès, face à la mobilisation d'habitants, l'Opac a renoncé à donner son autorisation pour l'installation de nouvelles antennes.

Sur le plan judiciaire, des actions sont en cours comme celle du collectif des locataires du Gouttet à Tassin contre un bailleur privé et celle du collectif de Pomeys contre une collectivité publique qui a reconduit un bail avec un opérateur malgré l'opposition des riverains.

Du côté d'Orange, on relativise les difficultés rencontrées. « C'est vrai qu'à Lyon, on peut rencontrer quelques soucis mais il y a aussi des communes avec lesquelles tout se passe bien », explique Georges Baffa. Pour l'opérateur, ces refus ponctuels n'empêchent pas d'avoir « assez de sites pour proposer un réseau complet ». La preuve ? « Lyon a été la première ville française ouverte à la 3e génération de portables »

Sylvie Montaron

smontaron@leprogres.fr